



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 DÉCEMBRE 2024
(Date de convocation : 29 novembre 2024)

Délibération N° 20241205-19

Le 5 décembre deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Etienne Lay, M. Thierry Ribeiro, Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, Mme Aurore Ville, Laurent Santucci, M. Sylvain Saligot, M. Benjamin Soucaze-Soudat formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville
Mme Catherine Pécondon-Montgaillard : procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant
Mme Viviane Torné : procuration donnée à M. Jean-François Rabaud

Objet : REGLEMENT DES MUSHERS

Monsieur le Maire explique qu'il était nécessaire de mettre à jour le règlement des mushers sur le site de Payolle afin de garantir une équité dans l'exercice de cette profession sur le territoire de la commune, à destination d'une part, des mushers professionnels et d'autre part, des mushers amateurs.

Après lecture des deux règlements, il est proposé d'approuver ces deux documents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Article Unique** : approuve le règlement des mushers professionnels et le règlement des mushers amateurs, sans apporter de modification.

Date d'affichage : 13/12/2024

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

